



Orly le 15 janvier 2011

CTP Orly du 12 janvier 2011

(suite au report du CTP de décembre 2010)

Suite au report du CTP du mois de décembre 2010, le CTP Orly et Aviation Générale a été reconvoqué ce mercredi 12 janvier 2011. L'**UNSA-ICNA** ne disposant pas pour l'instant de siège était présent en qualité d'expert à l'invitation de l'**UNSA-IESSA**. Etaient donc présents pour les OS, l'**USAC-CGT**, la **CFDT**, le **SNCTA (TSEEAC)** et l'**UNSA (IESSA et ICNA)**. **FO** était absent.

En ouverture de séance, la **CFDT** a souhaité lire une déclaration liminaire soulignant qu'aucune réponse n'avait été apportée depuis l'alarme sociale lancée en 2010. Force est de constater que **2011 sera une année très difficile, encore plus difficile que 2010** et que les effectifs ne sont pas encore au plus bas (Le creux étant prévu en juin 2011). Tous les indicateurs sont aujourd'hui rouge vifs et il n'y a plus aucune marge de manœuvre. Même si la **DO** a enfin pris conscience de la situation catastrophique des effectifs du centre, ce sont encore les **ICNA** qui vont devoir se retrousser les manches pour faire « avancer la galère ».

Avant de dérouler l'Ordre du Jour, l'**UNSA** a demandé des précisions sur la modification de l'ordre du jour après le CTP reporté du mois de décembre. Le président avait refusé à l'**UNSA** la modification de l'ordre du jour et visiblement cette règle ne s'est pas appliquée à tout le monde. L'**UNSA** déplore cet état de fait. Le Président a constaté que des questions avaient été rajoutées à l'ordre du jour par d'autres syndicats. Il ne s'agit pas d'empêcher les autres de poser des questions mais d'appliquer les mêmes règles à tout le monde ! L'**UNSA-ICNA** sera très vigilant pour que ceci ne se reproduise pas à l'avenir. Nous avons aussi déploré que les convocations aient été envoyées la veille.

Après un tour de table, il est convenu de s'astreindre aux règles suivantes : un ordre du jour et les documents seront envoyés aux OS pour avis 15 jours avant le CTP ; les questions des OS et les convocations des experts seront reçues au minimum 7 jours avant le CTP et l'ordre du jour définitif sera fait dans la foulée. Suite à ces précisions, les OS (sauf la **CFDT**) ont approuvé l'ordre du jour.

Ordre du jour du CTP envoyé le 11 janvier

L'ordre du jour complété sera constitué des points suivants :

1. Approbation des PV précédents, 10 mai, 11 mai et 08 juin 2010
2. Tableau de suivi des actions
3. Effectifs et instruction
4. CDM@Orly
5. Modification du PLF RC
6. Création des postes de DMS formation
7. Bilan expérimentation ZRT Toussus
8. Redénomination du BdP
9. Budget
10. Divers
 - a. Locaux pôle Administratif
 - b. Vérification des présences
 - c. Modernisation du dialogue social
 - d. Préavis de grève d'Orly
 - e. Hélicoptères d'Étampes
 - f. États Généraux des IESSA
 - g. Congés fractionnés pour les PCs détachés

Examen de l'Ordre du Jour

Point 1 : Approbation des PV précédents : pas de commentaires.

Point 2 : Tableau de suivi des actions : les points les plus notables concernent le suivi du fonctionnement de la Sub Instruction sur lequel un gros travail a été effectué pour faire face à la charge de travail exceptionnelle qui devra être affrontée ces prochaines années. Un autre point concerne l'expression de besoin du réaménagement de la vigie dont aucune réponse n'a pour l'instant été formulée par la DO. Ce dossier est donc toujours en cours.

L'**UNSA** a réitéré sa demande de communication sur Espace 2011. L'**UNSA** déplore qu'il n'y ait toujours pas de communication à ce sujet. Le Président, n'ayant pas d'instruction supérieure, ne communiquera pas à ce sujet.

Point 3 : Effectifs et instruction : les postes de PC détachés encore vacants pour l'instant seront pourvus avant l'été au plus tard.

Concernant les effectifs PC: Après une présentation des tableaux effectifs par le Chef de Service, un échange s'organise autour des arrivées qui sont prévues au cours de l'année. Pour l'instant on compte sur 3 arrivées au mois de mars et on travaille pour 3 arrivées en juillet. La fin de l'année doit être utilisée pour essayer de « gagner » un peu d'effectif. Le GT effectifs qui traite des affectations dans les CRNA et pour Orly et Roissy se tient le 24 janvier. Il s'agit donc de demander pour le GT effectifs 3 BB ICNA pour juillet et 4 pour la fin de l'année.

Evolutions des PC détachés et charge de l'instruction: la charge de travail à l'instruction n'autorisera pas de « grain de sable ». Que se passera-t-il s'il y a une maladie ou un accident et qu'un instructeur est indisponible pendant plusieurs semaines? Le président rappelle qu'une note est en vigueur pour un détaché supplémentaire moyennant l'application de vacances complémentaires. (Encore une personne de moins en équipe donc!) L'**UNSA-ICNA** souligne que l'utilisation de la vacation complémentaire est prévue pour les centres saisonniers soumis à de très fortes variations de trafic (ce qui n'est pas le cas à Orly) et qu'elle ne doit être en aucun cas utilisée pour compenser des sous effectifs. La situation est exceptionnelle, elle nécessite des mesures exceptionnelles mais nous resterons

très attentifs à ce que la vacation complémentaire ne soit pas utilisée dans d'autres cas à l'avenir.

Point 4 : CDM (Collaborative Decision Making) : A l'instar de ce qui est mis en place à CDG, un correspondant privilégié sera identifié pour échanger avec ADP et les compagnies aériennes lors de situation particulièrement complexes.

Point 5 : Modification du PLF RC : Pour les services techniques. Ne concerne pas les ICNA.

Point 6 : Création des postes de détachés en maintenance spécialisée : Point qui touche les IESSA (voir UNSA-IESSA). Ne concerne pas les ICNA.

Point 7 : Expérimentation de la ZRT Toussus :

En l'absence de bilan chiffré et en l'absence d'expert, le point n'est pas approfondi. L'expérimentation semble bien se passer mais il n'y a pas de retour. Ce point est reporté au prochain CTP.

Point 8 : Redénomination du BDP : La question est remontée au CTP DO. Le DO a demandé de préparer une réunion avec SDRH, le chef d'organisme et les personnels. Cette réunion sera programmée fin janvier.

Point 9 : Budget : Pour le fonctionnement, il existe deux sources de financement, un budget de financement par ADP (convention pour 15 ans) et budget financé par la DO. Ces deux budgets sont très liés. Pour la convention 2010, le bilan 2010 n'est pas définitif. Pour l'instant, on table sur un budget de 23,5 millions (Ménage, Télécom, masse salariale des employés ADP qui travaillent pour DGAC, etc..) pour la partie ADP. Pour le budget DO, l'enveloppe se monte à 4,9 millions. Des économies ont été réalisées sur les déplacements, les fournitures de bureau et le marché des pilotes échos radar (l'heure facturée est passée de 52 à 44 euros).

Pour 2011, le budget ADP s'établit à 20,5 millions (moins cher grâce à un basculement des marchés de ménage et une diminution de la masse salariale des agents ADP). Le grand changement de 2011 est surtout constitué par le fait qu'il n'a plus qu'un seul budget SNARP (Athis, Orly, CDG). La partie du budget pour Orly est placée directement sous la

responsabilité du Chef d'Organisme. Le budget DO est augmenté à 8,575 millions. Le budget en hausse par rapport à l'année 2010 mais il y a des charges en augmentation. Les véhicules ne seront plus loués chez ADP mais achetés par la DGAC.

Point 10 : Point divers

Locaux pôle RH : les personnels du pôle RH souhaitent rester dans le bâtiment. La proximité avec les personnels techniques est appréciée et le passage du pif est contraignant. Le Chef d'Organisme reconsidère sa position pour trouver de la place aux agents du pôle RH dans le bâtiment actuel. Plusieurs propositions sont à l'étude par ST. L'offre en surface est insuffisante, il manque quelques m². Une mutualisation des salles de réunion est prévue mais il manque toujours 10m². Le président mandate le chef de service exploitation pour trouver les 10 m² qui manquent. L'**UNSA-ICNA** propose d'utiliser une partie du local de contrôle d'accès à l'entrée qui est sous utilisé par Alysia. Ce point sera étudié, sinon des salles au sous-sol semblent disponibles. Il faut étudier cela. F. Huslaing (Chef de Service Adjoint ST) est chargé du dossier et une réunion doit être programmée avec les syndicats sous 15 jours.

Vérification des présences : bon nombre de nos collègues ont des difficultés à rentrer dans l'enceinte de la tour lorsqu'ils ont oublié leur badge ou lorsqu'ils ne sont pas « biométriques ». L'**UNSA-ICNA** a demandé que les procédures concernant le mode

dérogatoire et le mode dégradé soient mises en évidence dans le local, à portée de vue des agents de sécurité. Un point d'info auprès des CDT devrait être fait prochainement.

Modernisation du dialogue social : Des précisions sur le contenu de cette loi sont apportées mais il reste encore beaucoup d'incertitudes, les décrets d'application n'étant pas publiés.

Préavis de grève à Orly : A la demande de l'USAC-CGT, la question sur la couverture des agents de service de soirée (à partir de 19h) lors de préavis nationaux commençant à la prise de service de nuit a été posée. Un débat sur le préavis qui démarre en prise de service de nuit s'en est suivi. Il y a un flou artistique qui mérite d'être éclairci. De même la question sur les 3 astreints de nuit qui représentent 100% des personnels astreints a été posée. Il n'y a pour l'instant pas de réponses. L'**UNSA-ICNA** suivra le dossier de près et contactera ses conseillers juridiques pour éclaircir ces points.

Hélicoptères d'Etampes : Concerne l'Aviation Générale, sans impact sur Orly.

Etats généraux IESSA : voir UNSA-IESSA.

Congés fractionnés pour les PC détachés : pour les personnels à horaires permanents, c'est la circulaire du DSNA qui s'applique. Pour les détachés, une souplesse s'applique dans les subs et il n'y a de problème particulier sur ce point donc pas de nécessité de faire une note de service sur ce point. Le service » ne peut faire une note sur ce point car il n'y a pas de texte national.

**C'est dans ces moments difficiles qu'il faut se serrer les coudes.
Votre section locale **UNSA-ICNA** est à vos côtés pour vous écouter et porter votre voix.**

**Nous lire : www.icna.fr
Nous contacter : lfpo@icna.fr**